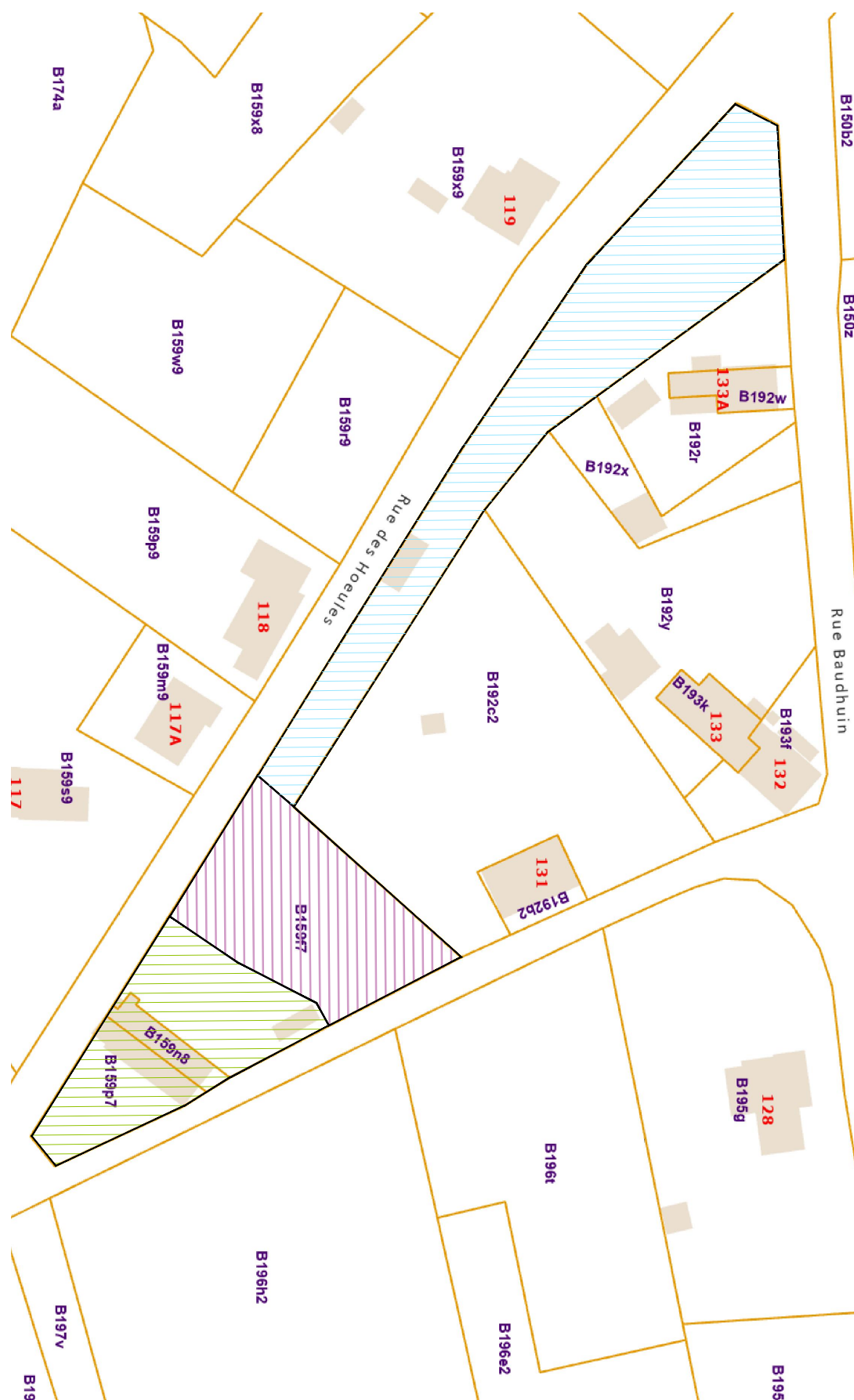


Echelle : 1/1000

Situation cadastrale



© Les données cadastrales 1.1.2025 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de Documentation Patrimoniale.

PROCES - VERBAL DE MESURAGE ET DE DIVISION

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril,

Je soussigné **Jérôme DELMOTTE**, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté en cette qualité auprès du Tribunal de Première Instance séant à Mons, inscrit au Tableau de l'Ordre des Géomètres-Experts (GEO/23/1609) et dont les bureaux sont établis Rue Martial Autier, 11 à Mignault,

Déclare avoir procédé au mesurage et à la division d'un terrain sis sur la Ville de :

CHIMAY

situé à front de la rue des Hoeules et de la rue Baudhuin, cadastré ou l'ayant été sur Chimay, 11ème division, B159F7, B159N8, et B159P7.

J'ai trouvé contenir après mesurage pour :

- Le "LOT 1", délimité par les points n° L.1, L.2, L.3, L.4, L.5, L.6, L.7, L.8 et L.1, sous liseré VERT au plan au verso :

DIX ARES ET QUINZE CENTIARES

(10a 15ca)

- Le "LOT 2", délimité par les points n° L.5, L.6, L.7, L.8, L.9, L.10, L.11, et L.5 sous liseré MAGENTA au plan au verso :

DIX ARES ET VINGT-QUATRE CENTIARES

(10a 24ca)

- Le "LOT 3", délimité par les points n° L.10, L.11, L.12, L.13, L.14, L.15, L.16, L.17, L.18, L.19, L.20, L.21, L.22, L.23, L.24, L.25, et L.10 sous liseré BLEU au plan au verso :

DIX-NEUF ARES ET CINQUANTE-ET-UN CENTIARES

(19a 51ca)

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de mesurage et de division, à la date que dessus, pour servir et valoir ainsi que de droit.

Remarques :

- D'une manière générale, les servitudes actives et passives, continues et discontinues, apparentes qui existeraient, continueront à s'exercer comme par le passé ainsi que les servitudes qui ont été créées suite aux divisions successives.

Références:

Les limites ont été établies suivant :

- Les croquis 207 n°7 de 1935 et n°12 de 1926.
- les éléments in situ (mur, bâtiment,...).
- le plan parcellaire cadastral vectorisé.

Le Géomètre-Expert,

J. DELMOTTE

SPF Finances
Administration Générale de la
Documentation Patrimoniale
Service Plan - PréCad
n° de référence : 56082/10056

N.B. :

Le présent procès-verbal et le plan de mesurage repris au verso se complète mutuellement et sont indissociables.

Les mentions cadastrales ainsi que les tenants et aboutissants ne sont donnés qu'à titre indicatif, sans garantie.



JEDE Geo
Rue Martial Autier, 11
7070 - Mignault
E-mail : info@jedeggeo.be
Tel : +32 470/11.86.47

Représenté par Jérôme Delmotte, inscrit au tableau de l'Ordre des Géomètres-Experts (GEO/23/1609) et assermenté par le Tribunal de Première Instance de Mons

D2602120-PV Mes - Recto

CHIMAY Rue des Hoeules

Plan de mesurage et de division

Ech. 1/500
Format: A3
Date : 27/03/2026



Terrain sis: Rue des Hoeules,
6460 - Chimay
Cadastré: Chimay, 11e division, n° B159F7, B159N8, et B159P7.

NOTE :

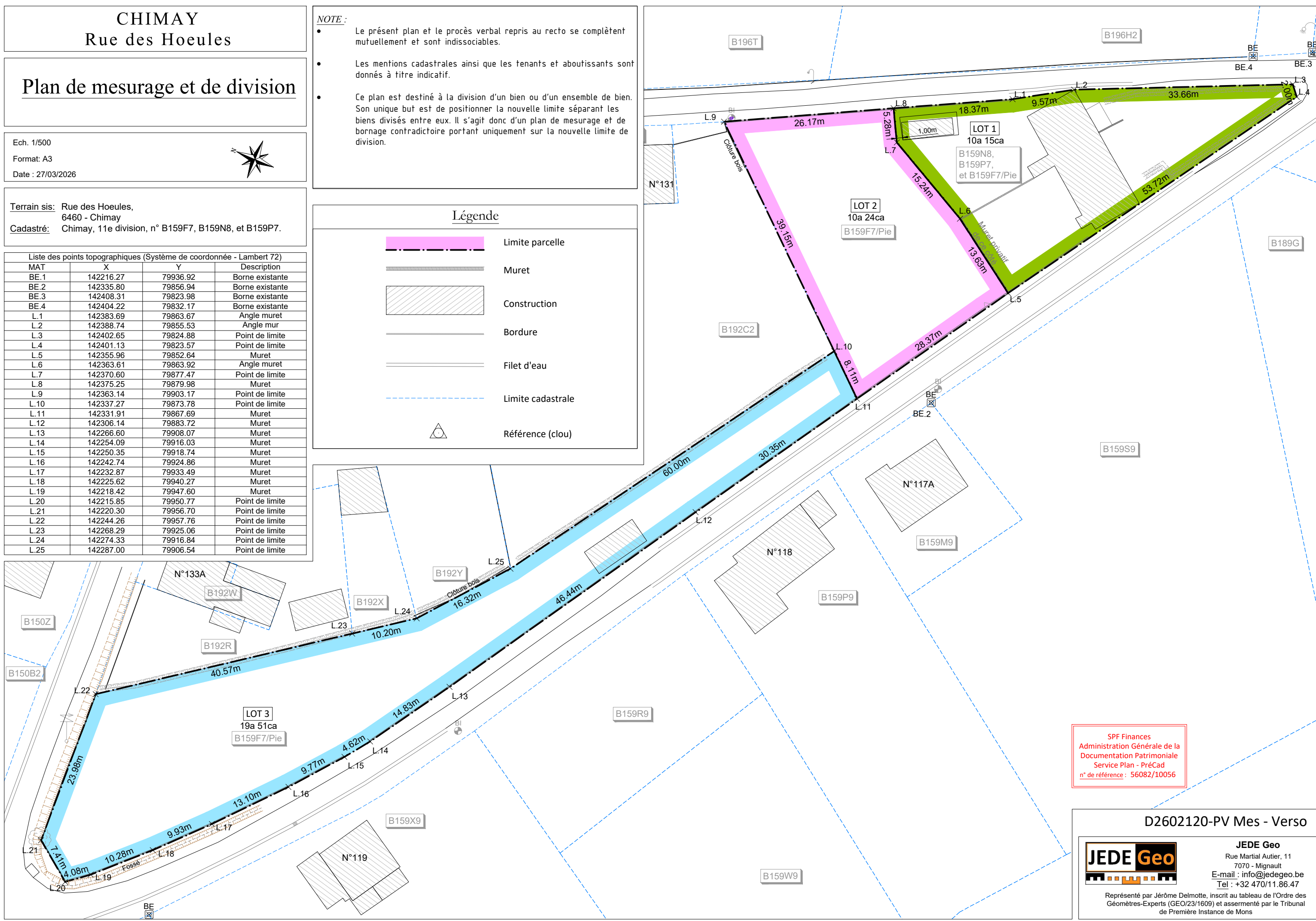
- Le présent plan et le procès verbal repris au recto se complètent mutuellement et sont indissociables.
- Les mentions cadastrales ainsi que les tenants et aboutissants sont donnés à titre indicatif.
- Ce plan est destiné à la division d'un bien ou d'un ensemble de bien. Son unique but est de positionner la nouvelle limite séparant les biens divisés entre eux. Il s'agit donc d'un plan de mesurage et de bornage contradictoire portant uniquement sur la nouvelle limite de division.

Légende

- Limite parcelle
- Muret
- Construction
- Bordure
- Filet d'eau
- Limite cadastrale
- Référence (clou)

Liste des points topographiques (Système de coordonnées - Lambert 72)

MAT	X	Y	Description
BE.1	142216.27	79936.92	Borne existante
BE.2	142335.80	79856.94	Borne existante
BE.3	142408.31	79823.98	Borne existante
BE.4	142404.22	79832.17	Borne existante
L.1	142383.69	79863.67	Angle muret
L.2	142388.74	79855.53	Angle mur
L.3	142402.65	79824.88	Point de limite
L.4	142401.13	79823.57	Point de limite
L.5	142355.96	79852.64	Muret
L.6	142363.61	79863.92	Angle muret
L.7	142370.60	79877.47	Point de limite
L.8	142375.25	79879.98	Muret
L.9	142363.14	79903.17	Point de limite
L.10	142337.27	79873.78	Point de limite
L.11	142331.91	79867.69	Muret
L.12	142306.14	79883.72	Muret
L.13	142266.60	79908.07	Muret
L.14	142254.09	79916.03	Muret
L.15	142250.35	79918.74	Muret
L.16	142242.74	79924.86	Muret
L.17	142232.87	79933.49	Muret
L.18	142225.62	79940.27	Muret
L.19	142218.42	79947.60	Muret
L.20	142215.85	79950.77	Point de limite
L.21	142220.30	79956.70	Point de limite
L.22	142244.26	79957.76	Point de limite
L.23	142268.29	79925.06	Point de limite
L.24	142274.33	79916.84	Point de limite
L.25	142287.00	79906.54	Point de limite



SPF Finances
Administration Générale de la
Documentation Patrimoniale
Service Plan - PréCad
n° de référence : 56082/10056

D2602120-PV Mes - Verso



JEDE Geo
Rue Martial Autier, 11
7070 - Mignault
E-mail : info@jededgeo.be
Tel : +32 470/11.86.47

Représenté par Jérôme Delmotte, inscrit au tableau de l'Ordre des Géomètres-Experts (GEO/23/1609) et assermenté par le Tribunal de Première Instance de Mons